



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 07.137

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs des sorties éducatives
dans le cadre de la régie du Centre de Loisirs « GIMAJ'IN »
de la Ville de ROYAN***

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- De fixer les tarifs pour les sorties éducatives du Centre de Loisirs « GIMAJ'IN » comme suit :

SEJOUR SPORTS & NATURE EN PAYS BASQUE

Semaine du 23 au 29 Juillet 2007 – Pour les enfants de 10 à 13 ans

- 250,00 € - la semaine par enfant
- 200,00 € - la semaine pour les prestataires QF1

Semaine du 29 Juillet au 04 Août 2007 – Pour les enfants de 14 à 17 ans

- 250,00 € - la semaine par enfant
- 200,00 € - la semaine pour les prestataires QF1

- D'encaisser la recette correspondante au compte 7066-4210 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 23 mai 2007

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 mai 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT